

ARRETE DU MAIRE
Portant changement de véhicule Taxi
Madame CHAUZU Brigitte – Emplacement n°4

Le Maire de la commune d'ALLASSAC,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du code général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,
VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,
VU le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,
VU l'arrêté du 18 juillet 2001 relatif aux taximètres en service,
Vu la loi N°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014
Vu la loi N°2016-1920 du 29 décembre 2016 et notamment son article L3121-3
VU l'arrêté Préfectoral du 18 janvier 2018 portant réglementation de la profession et de l'exploitation des taxis et des voitures de transport avec chauffeur (VTC) dans le département de la Corrèze,
VU l'arrêté du Maire du 08 mars 2018 portant autorisation de stationner des taxis dans la commune,
Vu l'avis favorable de la commission des taxis et des voitures de petite remise à la demande de Madame CHAUZU Brigitte le 8 janvier 1997,
Vu l'arrêté du Maire du 4 décembre 2007 portant autorisation de stationnement d'un taxi,

Considérant que Madame CHAUZU Brigitte a changé de véhicule, pour remplacement du véhicule immatriculé FL-078-TG (emplacement n°4),

ARRETE

Article 1^{er} :

Madame CHAUZU Brigitte est autorisée, à exploiter et stationner à l'emplacement n°4 son nouveau véhicule de marque PEUGEOT 3008, immatriculé GK-683-TQ.

Article 2 :

Madame CHAUZU Brigitte devra se conformer aux prescriptions de l'arrêté municipal du 4 décembre 2007 et de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2018, et à l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Article 3 :

Monsieur le Maire d'Allassac est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Sous-Préfet de Brive,
- Madame CHAUZU Brigitte,

Fait à ALLASSAC, le 15 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Louis LASCAUX

